



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2016

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON. Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Emmanuel COLIRE, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusé :	Monsieur Anthony POCCARD CHAPUIS.

Laurent TRESALLET annonce 1 pouvoir : d'Anthony POCCARD CHAPUIS à Christian HEBERT.

Puis, il donne la parole à Vincent TISSEIRE du groupe GEG ENeR pour évoquer le projet de méthanisation sur le territoire de Peisey Nancroix.

Laurent TRESALLET procède ensuite aux délibérations proposées dans l'ordre du jour.

A l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 septembre 2016 est adopté.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. *Approbation de la convention de partenariat pour le développement d'un projet de méthanisation (Intervention de Vincent TISSEIRE – GEG)*

Suite à l'intervention de Vincent TISSEIRE, le Maire propose de valider la convention qui précise le contexte et le financement de l'étude de faisabilité par GEG.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention en faveur du financement de l'étude de faisabilité d'un projet de méthanisation sur le territoire par GEG.

2. *Nouvelle organisation du service postal*

Le Conseil municipal propose de différer la délibération et sollicite une intervention de Franck PELLETIER lors du prochain Conseil pour répondre aux dernières interrogations de ce dossier.

3. *Approbation du règlement intérieur du service de Temps d'Activités Périscolaires (TAP)*

Un nouveau règlement est proposé pour l'organisation du Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui a lieu chaque semaine le lundi et le vendredi de 15h00 à 16h30.

Pour prendre en compte ces nouveaux horaires et préciser l'organisation des absences des enfants, un nouveau règlement est proposé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur du service de Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

4. Approbation de la convention relative aux secours hélicoptérés avec la SAF

Le SAF a adressé, comme chaque année, une convention relative aux conditions d'exécution des secours hélicoptérés par le SAF. Le montant est fixé à 55€/minute. Laurent TRESALLET précise que la convention et le tarif restent inchangés par rapport à la dernière saison.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la convention relative aux secours hélicoptérés avec la SAF et le tarif proposé.

5. Approbation de la convention avec l'ESF relative aux prestations de ski de fond

Laurent TRESALLET rappelle que l'objet de cette convention est la mise à disposition par la commune de PEISEY-NANCROIX auprès de l'école de ski, du personnel du centre de ski de fond afin d'effectuer l'encaissement de l'ESF sur le site nordique, aux jours et heures d'ouverture du site.

En contrepartie, l'ESF s'engage à verser au site nordique, un montant forfaitaire pour la prestation assurée correspondant à 10 % du chiffre d'affaires de l'ESF pour le centre nordique.

La délibération proposée est différée au prochain Conseil Municipal car il reste des points à discuter avec l'ESF avant de valider la convention.

6. Approbation de la convention avec ADS relative à l'organisation des secours

L'objet de cette convention permet de préciser l'organisation des secours sur le domaine skiable avec ADS. La convention a été adressée avec l'ordre du jour détaillé.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la convention avec ADS relative à l'organisation des secours.

7. Approbation de la promesse de vente de Monsieur POCCARD-MARION François

L'EPFL a formulé une promesse de vente avec Monsieur POCCARD-MARION François pour l'achat des parcelles suivantes :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement PLU
Le Parcher	ZC 55	4295	Ns

Le montant total est de 12 885 € pour une surface total de 4 295 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée, valide la promesse de vente et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

8. Approbation de la promesse d'achat de Monsieur POCCARD-MARION François

En échange de la promesse de vente pour la parcelle cadastrée ZC 55 avec Monsieur POCCARD-MARION François, une promesse d'achat a été signée pour céder les parcelles communales les référencées ZS 75 et ZS 77 d'une surface de 280 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette promesse d'achat et la rédaction d'un acte administratif par Mesur'Alp pour poursuivre la cession de ces parcelles par la Commune.

9. Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT)

Anne CROZET explique que suite aux modifications intervenues dans l'organisation des TAP (horaires, référent administratif, etc.), un nouveau PEDT est proposé.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le Projet Educatif Territorial (PEDT).

II/ FINANCES

10. Tarifs de location de l'appartement du Pont Baudin

La commune de PEISEY NANCROIX est propriétaire d'un appartement meublé type F1 d'une surface de 60 m² au Pont Baudin.

Pour mémoire, cet appartement meublé se compose :

- D'une chambre avec un lit double
- D'une salle de bain avec douche et WC
- D'un séjour (deux banquettes) avec coin cuisine
- D'une mezzanine avec un lit simple

Après discussion il est proposé de louer cet appartement pour un montant mensuel de 550 € charges comprises aux personnes extérieures et d'un montant mensuel de 400 € charges comprises pour le personnel communal.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, avec deux abstentions, valide les tarifs proposés pour la location de l'appartement du Pont Baudin.

11. Tarifs des frais de secours du ski de fond pour la saison 2016 / 2017

Comme chaque année, il convient de délibérer afin de fixer les tarifs des frais des secours pratiqués sur le site nordique du SKI DE FOND.

Laurent TRESALLET propose de ne pas modifier la tarification des frais de secours pour la saison d'hiver 2015/2016.

LIBELLES	Tarifs 2015/2016 en €	Tarifs 2016/2017 en €	LIBELLES	Tarifs 2015/2016 en €	Tarifs 2016/2017 en €
Zone Rapprochée (Plateau des Glières)	97	97	Coût horaire M.O.P. secouriste (jour)	74	74
Zone Eloignée (Autres pistes)	163	163	Coût horaire M.O.P. secouriste (nuit)	123	123
Zone Hors-Pistes	270	270	Coût horaire chenillette *	153	153
			Coût horaire motoneige *	137	137
Recherches, Avalanches, (selon les tarifs mentionnés ci-contre)			* avec chauffeurs		

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs pour la saison 2016/2017.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

12. Mise en location gérance du gîte des Glières

Laurent TRESALLET relève qu'un mail a été adressé le 27 septembre dernier pour relancer les services vétérinaires et proposer une visite du gîte afin de définir quelle marge de manœuvre pouvait avoir l'établissement (refuge, gîte ou autre) avec une cuisine non professionnelle.

Les services sanitaires seront relancés pour visiter le site.

A partir de ces nouveaux éléments, le Conseil pourra délibérer sur ce dossier.

13. Approbation de documents d'arpentage relatifs aux travaux sur les réseaux d'eau

Dans la perspective de réaliser des travaux sur les réseaux d'eaux, d'aménager la voie communale n°6 et l'accès piétons à Baudet, des documents d'arpentage ont été signés avec les propriétaires suivants :

DA n° 761 F signé avec M. et Mme Caillette

DA n° 762 B signé avec la copropriété Soleil 1 et la SCI du Soleil, représentées par La Grive immobilier

DA n° 763 X signé avec les copropriétaires Sarabia Julien, Silvin Norbet et Pascale

DA n° 765 V signé avec Orset Christophe, Trésallet ép. Richermoz Augusta et Le Solan représenté par Orset Patricia

DA n° 766 J signé avec la copropriété Soleil 2 représentée par La Grive immobilier.

Ces accords interviennent à titre gratuit.

Ils seront entérinés par des actes administratifs élaborés par Mesur'Alp et publiés au Service de la Publicité Foncière de Chambéry aux frais de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces documents d'arpentage et autorise la rédaction des actes administratifs par Mesur'Alp.

14. Approbation de documents d'arpentage relatifs à l'élargissement du Chemin des Vernettes

Dans le cadre du projet d'élargissement du chemin des Vernettes, des documents d'arpentage ont été signés avec le propriétaire suivant

DA n° 770 D signé avec Mme Trésallet ép. Grisolet Marie Paule

Il sera entériné par un acte administratif élaboré par Mesur'Alp et publié au Service de la Publicité Foncière de Chambéry aux frais de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil est favorable à la préemption de la partie réservée et valide le document d'arpentage proposé et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 24 octobre 2016.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.